### Le mot du Maire juin 2016

### Et maintenant?

Dans le mot BREXIT il y a EXIT qui veut dire sortie mais comme je joue avec les langues, on pourrait dire que c'est l'abréviation de « EXCITATION ». Comme beaucoup d'entre nous je pense, il y a beaucoup d'excitation autour de ce sujet. Quand les résultats de ce référendum sont tombés, ma toute première réaction fut l'expression de tristesse car j'ai tout de suite pensé au travail et au chemin parcouru depuis la création de l'Europe communautaire. Mon sentiment s'est très vite estompé pour laisser la place à une grande satisfaction et je voudrais vous faire part de mon point de vue. Satisfait, car les propos tenus par le général de Gaulle étaient confirmés cinquante ans plus tard. En effet, Charles de Gaulle avait dit que l'Europe devra se construire sans la Grande-Bretagne. Il connaissait très bien les Anglais et avait présagé d'énormes difficultés à travailler sérieusement avec un partenaire qui n'avait que l'ambition d'un libéralisme économique sans pour autant sacrifier sa souveraineté nationale à tout point de vue. Ils n'ont sans doute pas complétement tort d'affirmer que c'est aux peuples souverains de dire ce qu'ils veulent faire de l'Europe. Ils ont osé dire non à une technocratie sans âme ni humaniste œuvrant comme des robots administratifs en imposant sans la moindre consultation des règles, loi, décrets, directives et artefices, en prenant en otages les États membres et donc leurs peuples. Au début, la conception de la communauté européenne qu'avaient les fondateurs, comme Robert Schumann, partait sur une vision de politique commune établie et gérée par un président et un parlement issus des États membres et agissant en leur nom. Au fil du temps, et peutêtre par manque de volonté politique des successeurs, la technocratie grignota petit à petit la vision d'une politique globalisée Européenne basée sur le droit des peuples à interférer et à décider. Je prends un exemple: au lieu de construire l'Europe avec une politique commune, une Europe économique avec des règles commerciales communes, bâtir une Europe sociale commune, une Europe de la recherche et de la formation commune, une Europe de la défense commune, le tout appuyé sur une monnaie commune à tous, sans exception, nous avons laissé construire un conglomérat purement administratif et technocratique, mais directif où chacun essai de tirer son épingle du jeu sans se soucier de l'autre. Ce n'est pas ma vision de l'Europe dans laquelle je souhaite vivre et des millions de citoyens européens la partagent. Le référendum britannique fait apparaître de façon violente cet écart entre les générations seniors qui souhaitent préserver une certaine souveraineté tout en participant à l'effort de la construction communautaire telle que je l'ai décrite, et les jeunes générations qui elles, veulent une totale liberté horizontale dans une Europe sans frontières physique, économique, administrative et législative. Quand je regarde de près, je constate que chacun a raison pour sa part et cet état de fait génère les vraies questions à se poser et stimule la production de nouvelles idées sur ce que doit être l'Europe. Alors chers amis, le BREXIT est-ce une opportunité ou le début de l'éclatement de l'Europe ? Dans cette deuxième hypothèse, sommes-nous capables d'estimer les conséquences d'une déconstruction de l'Europe ? Je ne le pense pas et nos dirigeants non plus car le système qu'ils ont laissé s'installer est d'une incroyable complexité, ne serait-ce que sur le plan financier et bancaire en particulier. Si, malgré tout, tel était le cas, le chaos conjoncturel envahirait toute la zone, la fragiliserait et laisserait la place aux politiques extrêmes dont je n'ose imaginer l'issue. Pour ma part, je ne me range pas dans cette catégorie, même si les risques d'un effondrement sont réels, car cette remise en cause du système actuel, de par la position singulière des Anglais, est une vraie opportunité pour reconstruire l'Europe des nations et des peuples qui la constituent. Je pense que la première victime de ce remaniement de fond devra être la commission européenne avec toute son armada de banques spéculatives, puis au tour des membres eux-mêmes, ceux qui sont plus une charge qu'un apport. Je parle des pays qui ont un pied dedans et la tête ailleurs. Oui, il faut recommencer à construire un nouveau noyau dur européen avec un parlement, un président et disposant tous deux de pouvoirs dévolus par les pays membres créant ainsi une réelle puissance politique unie et parlant d'une seule voix. Reconstruire une Europe avec des bases et des règles économiques uniques, avec un système social commun, du moins équilibré et équitable. Reconstruire une Europe avec de grands projets qui seraient les moteurs de la recherche scientifique et industrielle s'inscrivant dans les objectifs planétaires, donnant un espoir et une visibilité à long terme pour les générations futures. Construire une Europe puissante militairement, car les moyens sont existants, avec 2.5 millions d'hommes actifs, avec des équipements ultramodernes, et sans vouloir ruiner les pays membres, nous pourrions rééquilibrer la géopolitique mondiale, car nos intérêts ne sont pas forcément et uniquement transatlantiques. Voilà, très synthétiquement, ma vision modeste de l'Europe qu'on pourrait faire ensemble. Nombreux sont ceux qui pensent que tout cela est très loin de leurs préoccupations, que cela leur passe par-dessus la tête, je suis persuadé qu'ils se méprennent sur le sujet, je ne prendrais qu'un exemple : l'impact fiscal qu'ont les directives venant de la commission européenne, c'est bien vous qui les payez. Je les invite à bien regarder leurs feuilles d'impôts car tout n'est pas dû à la fiscalité locale. Les élections présidentielles dans différents pays importants, comme la France et l'Allemagne, sont proches et les candidats sont nombreux, chacun ayant son idée sur la question en fera le cœur de sa campagne. Espérons que les changements de gouvernements à venir, en France et en Allemagne, soient propices à une réflexion de fond et que le courage politique ne soit pas simplement un leurre pour une réélection, mais l'essence même d'une nouvelle constitution européenne avec les nations souveraines et leurs concitoyens.

Le maire Fabien BONNET

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2016

Sur convocation légale en date du 23/06/2016

La séance a été présidée par M. Fabien BONNET, Maire, pour un total de 15 présents sur un total de 19 élus en fonction.

Absents excusés : - Mme Carine Schmitt qui donne procuration à Mme Laurence Oppermann

- Mme Corine WODLING qui donne procuration à M. François Moritz
- M. Pierre KIEFFER qui donne procuration à M. Michel Seyfrid

Absent non excusé: M. Guy Wach

### Ordre du jour

- 1) Approbation du PV de la dernière séance du 31 mars 2016
- 2) Commission des travaux du 23/06/2016 présentation par le rapporteur de la Commission
- 3) Participation à un groupement de commandes organisé par le CDG 67 pour la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux par un prestataire extérieur
- 4) Installations classées pour la protection de l'environnement demande d'autorisation présentée par la société Tannerie HAAS enquête publique en Mairies d'Eichhoffen et de Mittelbergheim avis du Conseil Municipal d'Andlau
- 5) ADT : avis de la Commune sur l'inscription au PDIPR des sentiers et itinéraires de randonnée sis sur le ban communal d'Andlau
- 6) Zéro phyto entretien des espaces verts délibération engageant la Commune à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires
- 7) Proposition de vente de la parcelle 197 section 10 de 1,39 ares lieu-dit Pflaenzer zone NA1 du POS
- 8) Proposition d'exercice du droit de préférence en forêt communale dans le cadre d'une vente privée contiguë à une importante parcelle en forêt communale appartenant à la Commune
- 9) SMEAS Débat d'orientation sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage de la compétence GEMAPI sur le territoire du bassin versant Ehn-Andlau-Scheer
- 10) Présentation de divers rapports annuels 2015
- 11) Devis restauration de l'armoire horloge de l'Abbatiale
- 12) Communications et divers

### Point 1) Approbation du PV de la dernière séance du 31 mars 2016

- 1) Le Conseil Municipal nomme M. Raymond Effinger secrétaire de séance.
- 2) Le PV de la séance du 31 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

### <u>Point 2) Commission des travaux du 23/06/2016 – présentation par le rapporteur de la Commission</u>

M. François Moritz rapporteur de la Commission des travaux et M. le Maire rendent compte du compte-rendu synthétique de cette réunion portant sur la présentation du projet rue des Violettes et le point sur les divers travaux en cours.

- Présentation du projet rue des Violettes (Après une analyse de l'état actuel qui confirme un état dégradé avancé de la couche d'enrobé ainsi que la couche du dessous.)
  - Le débat sur le projet a été largement commenté notamment sur une limitation de la vitesse à 30km/h, des places de stationnement seront matérialisées en cases blanches (environ 16 places, cela créera également un effet d'écluses. Les passages piétons seront également maintenus car inutiles par rapport à la zone 30, un trottoir réglementaire sera mis en place sur un côté de la chaussée sur toute la longueur. Un nouveau réseau téléphonique sera tiré (plusieurs gaines) pris en charge par la Commune (la pose restera à la charge des particuliers). Une gaine verte de section 40mm pour la téléphonie sera prévue pour tous afin d'uniformiser le système de raccordement et les haies en bordure de certaines propriétés devront être réduites.
- Un mot à propos du mur Mertian appartenant à la Commune frappé d'un arrêté d'alignement datant de 1964 : pour information, il a été supprimé avant les travaux de voirie.
- La démolition du club house ne saurait tarder, prévue début juillet et le croisement du Haselmattenweg a subi un large débat concernant son implantation, son système de fonctionnement notamment le travail sur la giration des futurs bus.
- Un débat sur les chemins viticoles et sur la problématique hydraulique derrière Stocko Contact a suscité plusieurs interventions.
- Une proposition par la société Heinrich pour le remplacement des parties lumineuses (ampoules à Led) sur les anciennes lanternes a été déposé en Mairie, il n'y aurait à priori pas d'objections, cela sera à étudier niveau coût.

A l'unanimité le Conseil Municipal en prend acte.

### <u>Point 3) Participation à un groupement de commandes organisé par le CDG 67 pour la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux par un prestataire extérieur</u>

L'an deux mille seize

Le 30 juin 2016 à 20h00

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Fabien BONNET, Maire.

<u>Date de convocation</u>: 23/06/2016 <u>Date d'affichage</u>: 23/06/2016 <u>Nombre de conseillers</u>: 19

En exercice: 19 Présents: 15 Votants: 18 Pouvoirs: 3 Présents : 15 Absents : 4

Objet : Réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux

Le Conseil Municipal:

**Vu** l'art. L.4121-1 du Code du Travail concernant les obligations de l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs ;

**Vu** le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

**Vu** l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique; **Vu** l'accord-cadre du 22 octobre 2013 relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la fonction publique;

**Vu** la circulaire ministérielle du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 27 mars 2016 relatif aux Marchés Publics ;

**Vu** la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin en date du 30 mars 2016 ;

**Considérant** que la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux est une obligation pour les collectivités territoriales ;

Considérant que dans le cadre de sa mission d'assistance aux Collectivités et Établissements Publics affiliés dans le domaine de la prévention en hygiène et sécurité du travail, le Centre de Gestion du Bas-Rhin a proposé une intervention pour l'accompagnement des collectivités et établissements affiliés dans la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux et leur consignation dans le document unique ;

Considérant que pour aboutir à des effets d'économie d'échelle, une mutualisation des procédures de passation des marchés et une garantie de même niveau de prestation pour l'ensemble des collectivités affiliées au Centre de Gestion du Bas-Rhin désirant réaliser un diagnostic des risques psychosociaux, la formule du groupement de commandes serait la plus adaptée ;

**Considérant** la proposition de Monsieur le Maire en vue de la réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux et après avoir pris connaissance de la convention constitutive du groupement de commandes relative au marché unique de prestations de réalisation d'un diagnostic des risques psychosociaux, arrêtée et proposée par le Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes dont les dispositions sont les suivantes :

- Le Centre de Gestion du Bas Rhin sera coordonnateur du groupement et chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un prestataire.
- La commission d'appel d'offres compétente pour retenir le prestataire sera celle du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- Le Centre de Gestion du Bas-Rhin signera le marché, le notifiera et l'exécutera au nom de l'ensemble des membres du groupement, chaque membre du groupement s'engageant, dans la convention, à exécuter ses obligations à hauteur de ses besoins propres, tels qu'il les a préalablement déterminés dans l'avenant d'adhésion.

Précise que les crédits nécessaires à la réalisation du diagnostic des risques psychosociaux de la collectivité seront prévus au Budget.

### <u>Point 4) Installations classées pour la protection de l'environnement – demande d'autorisation présentée par la société Tannerie HAAS – enquête publique en Mairies d'Eichhoffen et de Mittelbergheim – avis du Conseil Municipal d'Andlau </u>

Le conseil s'interroge par rapport au compte-rendu SDEA assainissement qui fait apparaître des pics de pollution provenant des tanneries. Le Maire répond qu'effectivement un accident a eu lieu en 2014 à la tannerie Haas mais qu'une autre pollution avait été détectée de la tannerie Degermann pour laquelle le SDEA procède à des prélèvements réguliers.

Le Maire présente le projet de classement de la tannerie Haas sachant que cette entreprise présente des risques de pollution. La commune d'Andlau est sollicitée pour donner son avis du fait qu'elle est limitrophe.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable au projet de reclassement pour l'autorisation de régulariser une exploitation de cuir de veau sur le territoire de la Commune d'Eichhoffen.
- Charge le Maire de transmettre la présente délibération au contrôle de légalité et à la Préfecture – direction des Collectivités Locales – bureau de l'environnement et des Procédures Publiques.

### <u>Point 5) ADT : avis de la Commune sur l'inscription au PDIPR des sentiers et itinéraires</u> de randonnée sis sur le ban communal d'Andlau

Le Maire expose la demande de l'ADT.

En application de l'article L.361-1 du Code de l'environnement, le département établit, après avis des communes intéressées, un plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Le département du Bas-Rhin entend inscrire au PDIPR, les sentiers et itinéraires de randonnée suivants, lesquels se trouvent sur le ban communal :

Le sentier GR®5 balisé Rectangle rouge

Les sentiers et itinéraires en cause sont répertoriés sur la carte topographique jointe en annexe du présent rapport. Ce tracé est une modification par rapport à l'itinéraire historique du rectangle rouge.

Certains de ces sentiers empruntent des chemins ruraux de la commune. Les portions des chemins ruraux concernés sont également mentionnées sur la carte ci-jointe en annexe.

A toutes fins utiles, il est rappelé que toute aliénation d'un chemin rural susceptible d'interrompre la continuité d'un itinéraire inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée doit, à peine de nullité, comporter soit le maintien, soit le rétablissement de cette continuité par un itinéraire de substitution. Toute opération publique d'aménagement foncier doit également respecter ce maintien ou cette continuité.

De même, la suppression d'un chemin inscrit sur le plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée ne peut intervenir que sur décision expresse du conseil municipal, qui doit avoir proposé au conseil départemental un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée.

Ces itinéraires inscrits au PDIPR feront l'objet d'un entretien courant et d'un balisage par le Club Vosgien.

Par ailleurs, il est rappelé que les maires, en vertu de leur pouvoir de police, peuvent, le cas échéant, réglementer les conditions d'utilisation des sentiers et itinéraires de promenade et de randonnée inscrits au PDIPR.

### Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Vu l'article L.361-1 du Code de l'environnement,

Considérant que le projet de ce nouvel itinéraire reprend celui qui avait été proposé il y a quelques années par la Municipalité pour d'évidents motifs de sécurité,

- **DONNE** un avis favorable à l'inscription au PDIPR des sentiers et itinéraires de randonnée sis sur le ban de la commune et répertoriés sur le plan joint en annexe ;
- **DONNE** son accord à ce que ces itinéraires empruntent les chemins ruraux de la commune également mentionnés sur le plan joint en annexe ;
- S'ENGAGE conformément aux dispositions des articles L.361-1 du Code de l'environnement et L.121-17 du Code rural (nouveau), à conserver les caractéristiques physiques, le caractère public et ouvert de ces chemins ruraux ainsi qu'à prévoir la création d'itinéraires de substitution en cas de modifications consécutives à toute opération foncière, sachant que ces itinéraires de substitution doivent présenter un intérêt au moins égal du point de vue de la promenade et de la randonnée;
- S'ENGAGE à informer le département du Bas-Rhin de toute modification envisagée ;
- **AUTORISE** le balisage et le panneautage de ces itinéraires empruntant les chemins ruraux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

### <u>Point 6) Zéro phyto – entretien des espaces verts – délibération engageant la Commune à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires</u>

Vu le code général des collectivités territoriales,

**Vu** la loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national modifiée par la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'article L 253-7 du code rural et de la pêche maritime,

M. le maire expose ce que suit :

La loi n° 2014-110 du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national a instauré l'interdiction, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 de l'utilisation, notamment par les collectivités territoriales, de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé.

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte l'a modifiée en avançant la date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Par exception, elle autorise l'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des voiries dans les zones étroites ou difficiles d'accès, telles que les bretelles, échangeurs, terrepleins centraux et ouvrages, dans la mesure où leur interdiction ne peut être envisagée pour des raisons de sécurité des personnels chargés de l'entretien et de l'exploitation ou des usagers de la route, ou entraîne des sujétions disproportionnées sur l'exploitation routière.

Les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque et les produits utilisables en agriculture biologique restent autorisés.

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a avancé la date d'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités locales dans l'entretien des espaces

verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé - initialement prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2020 - au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité (1 abstention) :

**Article 1**<sup>er</sup>: S'ENGAGE à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires en référence à la loi pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de son domaine public ou privé;

**Article 2 :** AUTORISE Monsieur le maire à accomplir et signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 3 :** SOUHAITE sensibiliser la population au fait que l'application de ces nouvelles lois entrainera un travail de nettoyage supplémentaire par l'équipe technique, pour un résultat moindre en matière de désherbage, mais bien meilleur en terme de respect de l'environnement et de pollution de l'air, des terrains et de l'eau.

**Article 4 :** SOLLICITE la population pour privilégier également le retrait du recours aux produits phytosanitaires néfaste à l'environnement et à la santé, au profit du désherbage manuel et mécanique ainsi que pour contribuer, dans la mesure du possible, au désherbage sur domaine public devant sa propriété.

### Point 7) Proposition de vente de la parcelle 197 section 10 de 1,39 ares lieu-dit Pflaenzer – zone NA1 du POS

Le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux la proposition écrite du 08 juin 2016 venant des propriétaires de la parcelle 197 section 10 de 1,39 ares au lieu-dit Pflaenzer. Il propose un prix à l'are de 2 000€, soit un montant d'acquisition de 2 780€ et la prise en charge des frais de notaires (Me Walter à Epfig).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Décide d'acquérir ladite parcelle au prix de 2 780€(avec prise en charge des frais de notaire).
- Charge le Maire de missionner Me Walter à Epfig en vue de la transaction.
- Relève que les crédits nécessaires existent au BP 2016 investissement sous le compte 2111 Chap. 21
- Autorise le Maire à signer tout document à intervenir au titre de cette transaction.

### <u>Point 8) Proposition d'exercice du droit de préférence en forêt communale dans le cadre d'une vente privée contiguë à une importante parcelle en forêt communale appartenant à la Commune</u>

Le maire supprime ce point en raison de l'annulation de la vente.

### <u>Point 9) SMEAS - Débat d'orientation sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage de la compétence GEMAPI sur le territoire du bassin versant Ehn-Andlau-Scheer</u>

Le Conseil Municipal d'Andlau

Sur rapport de Monsieur le Maire,

**VU** la loi N° 2014-58 du 27/01/2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (Loi MAPTAM), et plus particulièrement ses articles 56 à 59, créant la nouvelle compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) dévolue au bloc communal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

**VU** la loi N° 2015-991 du 07/08/2015 de nouvelle organisation territoriale de la République, (Loi NOTRe) et plus particulièrement son article 76, modifiant le texte susvisé en rendant cette compétence obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2018,

**CONSIDÉRANT** que la mise en œuvre de cette compétence peut être anticipée, en vertu de la disposition prévue au 2<sup>ème</sup> alinéa du II de l'article 59 de la loi N° 2014-58 susnommée,

VU le Code de l'Environnement,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'arrêté préfectoral du 26 mars 2001 portant création du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer;

**VU** les statuts modifiés du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer fixés par l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2013,

**VU** les délibérations du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer du 17 septembre 2014 et du 10 décembre 2014, relatives à l'évolution du Syndicat Mixte en un ÉPAGE en charge de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations,

**VU** le <u>projet des statuts</u> du futur ÉPAGE, arrêté par délibération du 25 novembre 2015, présentant notamment le mode de gouvernance, la liste des compétences et le mode de financement envisagés,

**VU** le dossier de demande de reconnaissance de l'ÉPAGE Ehn-Andlau, joint à la demande, **APRÈS** en avoir délibéré et à l'unanimité,

**PREND ACTE** du débat mené en séance sur l'organisation de la maîtrise d'ouvrage de la compétence GEMAPI sur le territoire du bassin versant,

**ÉMET UN AVIS FAVORABLE** à la proposition de transformation du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau du bassin Ehn-Andlau-Scheer en un Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (ÉPAGE) en charge de la compétence GEMAPI sur le bassin hydrographique de l'Ehn-Andlau, en prenant acte de la proposition de statuts annexés, **SOUTIENT** la proposition de mettre en œuvre la compétence GEMAPI dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, **CHARGE** le Maire de notifier la présente délibération au Président du Syndicat Mixte pour

### Point 10) Présentation de divers rapports annuels 2015

l'entretien des cours d'eau du bassin de l'Ehn-Andlau-Scheer.

- SDEA assainissement
  - Le Maire et M. Thierry Frantz, délégués au SDEA, présentent le rapport annuel de l'assainissement de 2015.
- <u>CDG 67 de la Fonction Publique Territoriale (centre de gestion de la fonction publique).</u> Le Maire rend compte du rapport d'activité 2015 du Centre de Gestion du Bas-Rhin.
- <u>CNAS Comité National d'action sociale</u>
  - Le Maire rend compte du rapport annuel 2015 du CNAS.
- Fédération Nationale des Communes Forestières (association loi 1901)
  - Le maire rend compte du rapport d'activités 2015 et tout particulièrement du congrès national des 16 et 17 juin 2016 à Troyes. Il fait part du projet de reterritorialisation du secteur Alsace Moselle et Vosges suite à l'avènement de la grande région EST.

Ces documents sont laissés à disposition des Conseillers municipaux.

### Point 11) Devis restauration de l'armoire horloge de l'Abbatiale

Le Maire rend compte des éléments de ce devis. Suite à d'importants dégâts causés sur certaine cloches par l'équipement de tintement électrique, le conseil avait décidé de remettre en état le système antérieur qui était entrainé mécaniquement par l'horloge. Cette dernière a fait l'objet de travaux de restauration et est, dès à présent, opérationnelle.

Il ne reste plus que l'armoire de l'horloge qui est dans un état délabré et nécessiterait d'être complètement rénovée. Le maire propose de faire réaliser ces travaux. Une offre a été remise par l'entreprise MG Concept bois pour 2 760€ TTC. Le maire rappelle que la commune perçoit

des indemnités d'occupation de la tour du clocher par Bouygues. C'est sur cette disponibilité que le financement est proposé.

Après délibération et à l'unanimité (2 abstentions) le Conseil Municipal,

Approuve le devis,

Charge le maire de le signer,

**Décide** de prendre la facture en charge au titre de l'investissement sous compte 2184 (chap. 21).

### **Point 12) Communications et divers**

a) Bureau de vote pour les primaires des républicains les dimanches 20 et 27/11/2016 La Commune d'Andlau est sollicitée pour organiser le bureau de vote. Le maire fait appel au public pour tenir les permanences du bureau. Si vous êtes intéressés vous voudrez bien vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

### b) Ateliers de la Seigneurie – Centre d'interprétation du Patrimoine

Les ateliers de la Seigneurie ont été distingués pour intégrer les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe sur la route des Vins d'Alsace. Le conseil municipal félicite les acteurs de cette distinction pour la promotion du CIP.

### c) Constructions bois

Dans le cadre du projet « écoles », le maire présentera une évaluation de financement intégrant la mise en valeur et l'utilisation de nos bois régionaux.

### d) Remarques de M. Raymond Effinger:

- Eboulement d'un mur en pierre sèche sur le sentier de la grotte. Le propriétaire sera averti
- Sur les berges de l'Andlau dans la zone artisanale apports de terre et recrudescence de la renouée du japon.
- De la terre est régulièrement déposée aux abords de la rivière sur la route d'Eichhoffen. Le maire précise que ces terrains sont privés pour la plupart et que la commune n'est propriétaire que d'une parcelle. Il sera apposé un panneau sur notre parcelle. Le maire profite de l'occasion pour rappeler à la population que l'apport de terre ou le déversement de toutes sortes de déchets sur les berges de cours d'eau est interdit.
- Il nous est régulièrement signalé des rodéos sur le parking des Remparts. Il propose de mettre en place des barrières anti-émeutes au milieu du parking. Par ailleurs, des caméras seront prochainement installées sur les lieux.

### e) Remarques de M. Thierry Frantz:

- L'association Gym Andlau a été sacrée championne de France. Le conseil municipal salut cette performance et félicite les sportifs de cette association.
- Il en est de même pour le tennis club qui est monté en division 20 jeunes sont à l'école de tennis
- Le moto club a aussi ses champions.

### f) Football Club

Le football Club d'Andlau est dissous définitivement à effet du 01/11/2014 et l'association a été radiée du registre des associations le 14/06/2016. Le maire rappelle que le conseil avait autorisé la mise en non-valeur de la dette envers la commune du club.

### g) Tags et fleurs dépotées

De nouveaux comportements d'incivilité sont à déplorer. Le maire rappelle le coût important de ces incivilités et que cet argent pourrait mieux servir à d'autres usages.

### h) Chauves-souris animal protégé

Il nous est fait part que des contrôles ont eu lieu dans les greniers des écoles et dans les églises pour s'assurer de la présence de chauves-souris. Force est de constater qu'elles ont disparu de ces lieux. Des membres du Conseil Municipal déclarent que ces chauves-souris ont déménagé chez eux. C'est plutôt une bonne nouvelle car cette espèce est protégée.

### i) Clair de Nuit (du 5 au 7/08/16)

Dans le cadre du festival de Clair de Nuit à ANDLAU il est fait appel aux bénévoles pour différentes tâches. Merci de vous signaler au secrétariat. Les conseillers sont sollicités pour la tenue des caisses.

### j) Revue escapade

Nouvelle revue de l'Office du Tourisme (OT) de laquelle il ressort qu'Andlau ne figure plus en tant que bureau d'accueil. Dans un premier temps, le maire précise qu'il n'avait pas été informé de cette nouvelle disposition mais qu'il avait constaté ce manquement. Il informe le conseil que des dysfonctionnements sont à déplorer entre le CIP et l'office et que ce dispositif touristique devra être revu pour la prochaine saison tant sur le plan de l'organisation que financier. Andlau devrait en principe retrouver une présence de l'OT dans la nouvelle organisation. Enfin, il rappelle le coût important de 329.000€ qui fait l'objet de nombreuses contestations au conseil communautaire, lequel devra être revu à la baisse compte tenu des restrictions budgétaires qui nous sont imposées.

### k) Restructuration ligne transports bus n°541 (Barr/Andlau/Le Hohwald)

Le conseil relève que la ligne régulière N°541 sera supprimée et s'interroge sur la continuité du service public. Le maire répond qu'il est effectivement déplorable que de tels services disparaissent mais demande à ne pas jeter la pierre au conseil départemental car le taux d'occupation constaté depuis des années est de 1.5 personne par voyage. Compte-tenu des coûts d'exploitation, il n'est plus possible de maintenir cette ligne en service même avec des véhicules adaptés. Les quelques adultes intéressés pourront incidemment utiliser le bus scolaire (1 rotation aller/retour par jour).

### **Publications officielles**

### Carte Nationale d'Identité (CNI)

<u>Attention</u> le délai d'obtention des CNI durant les mois de juillet et août sera rallongé, il faudra compter de <u>6 à 8 semaines</u>. Merci d'en tenir compte pour les prochaines demandes déposées en Mairie.

### **Déjections canines**

En tant que détenteur d'un animal de compagnie, vous avez obligation de ramasser ses déjections canines sur la voie publique (arrêté municipal 5/2009). Pour rappel, des sachets sont gracieusement mis à disposition à la Mairie. En outre, vous êtes prié de mettre les sachets fermés dans la poubelle et non dans la rivière ou dans les bacs à fleurs. Merci de respecter le travail des ouvriers communaux ainsi que votre environnement.

Par ailleurs, nous vous informons que le terrain de foot n'est pas une sanisette pour chiens.

### Arbustes sur la voie publique

Il est rappelé aux propriétaires détenteurs d'arbustes ou arbres donnant sur la voie publique, qu'il leur appartient de les tailler en limite de propriété afin de ne pas entraver la circulation et la visibilité des véhicules ou des piétons.

### Vitesse et vandalisme

Il est constaté que des véhicules circulent à une allure excessive aux entrées de l'agglomération (plus de 50km/h). Merci de respecter la vitesse pour la sécurité de nos enfants.

Par ailleurs, il est également signalé plusieurs actes de vandalisme (vols de pot de fleurs, arrachages de fleurs, dégradations de bâtiments,...). Merci de surveiller vos enfants durant les vacances.

### Accès aux écoles et nuisances sonores

Il est rappelé que l'accès dans la cour des écoles est interdit à toute personne non autorisée. En effet, les enfants n'ont pas à squatter la cour et faire des jeux de ballon contre les murs ou écouter de la musique avec un fort volume. Merci de ne pas laisser vos enfants aller dans les cours.

### Ligne 541 – Bus

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin nous transmet une information concernant le ramassage de la ligne 541. En effet, d'après une récente étude des niveaux de fréquentation la moyenne est inférieure à 1,5 voyageur commercial par trajet. La ligne sera donc supprimée pour les services commerciaux et conservée pour les services spécifiques aux scolaires des établissements de Barr à compter de la rentrée de septembre 2016. Les élèves pourront donc toujours se rendre à Barr au moyen du car qui effectuera un aller-retour quotidien sur cette ligne. Ceux qui fréquentent des établissements scolaires à Molsheim, Obernai ou Strasbourg, devront rejoindre la gare de Barr par leur propre moyen. Ils pourront toutefois prétendre à une indemnité kilométrique, qui leur sera versée à trimestre échu, si les options qu'ils choisissent ne sont pas enseignées plus près de leur domicile. Quant à ceux qui sont scolarisés à Sélestat ils pourront emprunter la ligne scolaire 634. Vous pouvez demander les horaires à l'adresse mail ci-après : transports@bas-rhin.fr.

### Passage à la TNT HD

Depuis le 05 avril 2016 90% des foyers recevant la télévision par une antenne râteau ont vécu le passage à la TNT HD sans difficultés. Néanmoins, quelques téléspectateur ont pu et peuvent encore connaître des difficultés. L'Etat a mis en place une aide à la réception versée par l'ANFR et destinée à ces personnes, qui doivent adapter leur antenne râteau ou passer à un mode de réception alternatif pour rétablir la réception des chaînes de télévision qu'ils auraient perdues. Le montant maximal de l'aide (une seule par foyer fiscal), pour les résidences principales uniquement, en réception exclusive hertzienne est de :

- 120€ pour une adaptation ou réorientation de leur antenne râteau
- 250€ pour un changement de mode de réception
- Pour les habitations collectives, ce montant maximum est de 500€

Elle est accordée sans conditions de ressources, mais toutes les demandes d'aide doivent impérativement être justifiées par une attestation d'antenniste et la facture des travaux entrepris.

Les particuliers peuvent demander l'aide à la réception sur <u>le site www.recevoirlatnt.fr</u>, à la rubrique " les aides de l'Etat " s'ils disposent d'un accès internet. Ils pourront ainsi initier euxmêmes leur demande 7 jours/7 et 24h/24.

Les conseillers du centre d'appel de l'ANFR traitent également les demandes par téléphone. Ils sont joignables au 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (appel non surtaxé). Seules les aides initiées par ces deux moyens seront recevables.

### Trésoreries de Barr – changement des horaires

Modification des horaires d'ouverture de la Trésorerie de BARR. À compter du 4 juillet 2016, la Trésorerie de BARR sera ouverte :

> les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h Fermeture les mercredis et vendredis

### Centres de loisirs à Andlau

- Filopat's: du 11 juillet au 05 août pour les enfants de 4 à 10 ans à l'école maternelle et primaire. Renseignements et inscriptions au 07.71.20.97.70 ou celinescha67@live.fr
- Service Animation Jeunesse : Le Service Animation Jeunesse organise pendant l'été, au hall des sports, du 18 au 22 juillet et du 25 au 29 juillet, des centres sans hébergement destinés aux pré-ados et ados de 10 à 14 ans. Renseignements et inscriptions au 03.88.58.56.56 ou p.pinto@barrbernstein.fr
- Douances : du 11 au 15 juillet et du 16 au 31 août au Hall des Sports et MJC pour les enfants de 10 à 18 ans. Renseignements et inscriptions au 06.98.18.93.85.

### **Moustique tigre - recommandations**

### De très petite taille (5 à 7 mm), il se distingue des autres moustiques par sa coloration contrastée noire et blanche, d'où son appellation commune de « moustique tigre ». au cours de sa vie (25 à 50 mètres autour de son lieu de naissance). Il «utilise» les transports routiers Il se développe majoritairement en zone urbaine, terrain propice à sa reproduction et se déplace peu OUT SAVOIR SUR LE MOUSTIQUE TIGRE – EVITER SA PROLIFÉRATION Le moustique Aedes albopictus est un moustique originaire d'Asie. Connaître le moustique Aedes Albopictus dit

progressive sur le territoire à partir des départements du sud et ferroviaires pour se propager, ce qui explique sa remontée

depuis 2004 en métropole où il est désormais implanté dans Il s'est ainsi développé de manière significative et continue 28 départements (janvier 2016), dont celui du Bas-Rhin.

pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du our et au crépuscule. Seule la femelle pique, le repas Ce moustique est particulièrement nuisible : ses piqures interviennent principalement à l'extérieur des habitations, sanguin étant nécessaire la reproduction. Les femelles pondent leurs œufs (250 œufs tous les 2 jours) à sec ou à la limite d'eaux stagnantes. Au contact de l'eau, les œufs éclosent et donnent des larves. Au bout de 5 à 6 jours, donnent des moustiques adultes et... piqueurs.

Les gites de reproduction de incoesses est en mille urbain ou pérlurbain, au majoritairement « fabriqués » par l'Homme, le plus souvent en milleu urbain ou pérlurbain, au majoritairement « fabriqués » par l'Homme I Imnocetible de les recenser tous, car ils g sont toujours de reproduction du moustique tigre sont temporaires, aléatoires ou difficiles d'accès qites es

de se protéger, c'est d'évacuer les eaux stagnantes et/ou

supprimer physiquement ces gites larvaires

La façon la plus efficace

novembre. Toutefois la période hivernale ne permet pas de relâcher la lutte contre sa présence : les NB: Aedes Albopictus est un insecte exotique dont la période d'activité se situe du 1er mai au 30 ceufs pondus entrent en « dormance » et pourront éclore lorsque les conditions climatiques

il est contaminé. Il se contamine en piquant une personne malade qui revient d'un voyage dans un Ce moustique peut être « vecteur » de la dengue, du zika et du chikungunya si, et seulement si, pays où ces maladies sont présentes, et devient ainsi capable de transmettre la maladie

proche voisinage en piquant des personnes saines

redeviendront favorables au développement des larves

« moustique tigre »

Childte phato : JB Ferré / EID Méditernanda

de la métropole.

La dengue, le zika et le chikungunya ne sont pas des maladies à prévention vaccinale. Ce sont des maladies virales, transmises par des moustiques contaminés, qui se caractérisent classiquement par une fièvre d'apparition brutale associée à des douleurs musculaires, des maux de tête et, pour le chikungunya des douleurs articulaires pouvant être invalidantes et des éruptions cutanées, douleurs oculaires pour dengue et zika. Ces symptômes surviennent en moyenne dans la semaine suivant la pique d'un moustique contaminé.

Ces trois maladies évoluent favorablement dans la plupart des cas. Elles ne sont pas contagieuses i la transmission directe de personne à personne n'est pas possible.

Comment éviter la prolifération des moustiques ? Quelques gestes simples

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettent pas d'éliminer durablement les moustiques, II est donc nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

L'implication de la population représente une grande part de la lutte contre les moustiques. En effet, de nombreux lieux de ponte se trouvent dans les propriétés privées et espaces collectifs avec des gestionnaires identifiés. Le moustique Aedes albopicius se déplaçant peu, celui qui vous pique est "né chez vous". Chacun peut agir en prenant en charge la destruction mécanique des lieux potentiels de ponte:

enlever tous les objets abandonnés dans les jardins, les parcs ou sur les terrasses qui peuvent servir de récipient,

vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux, etc.,

 remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable ou une éponge qui, une fois mouillés permettent l'arrosage,

vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, toits- terrasse, ...),

 Surveiller et traiter dès leur mise en eau les gites présents sur la voirie et les espaces publics.

PAS D'EAU STAGNANTE = PAS DE MOUSTIQUES
Ces gestes simples réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité
des lieux de vie (domicile, travail). Ils sont indispensables pour limiter la prelifération des
moustiques et pour protéger l'entourage.

Vous pensez avoir observé un moustique tigre? Vous souhaitez le signaler?

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce afin de mieux connaître sa répartition. Il s'agit d'une action citoyenne permettant ainsi de compléter les actions mises en place.

Pour vous informer et/ou signaler la présence d'un moustique tigre connectez-vous le site Internet www.signalement-moustique.fr

Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique et tous les moustiques ne sont pas des moustiques tigres I Ce moustique se caractérise notamment par sa très petite taille. A noter: pour pouvoir signaler la présence d'un moustique tigre aux autorités sanitaires, Il faut que vous disposlez d'une photo d'un moustique tigre ou d'un moustique dans un état permettant son identification. Aucune identification ne sera possible si vous ne disposez pas

### **Divers**

### Jardin du presbytère

Toute l'équipe de bénévoles vous informe de la réouverture au public « du jardin du presbytère » pour la période estivale ouverture tous les après-midi 7j/7 à partir de 14h30 jusqu'à 18h du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2016. Ils tiennent à remercier les nombreux visiteurs ainsi que les sympathisants pour le soutien moral et pour les généreux donateurs.

### Annonce

- Particulier cherche personne sérieuse pour quelques travaux de jardinage (jardin, gazon,...). Tél: 03.88.08.01.61

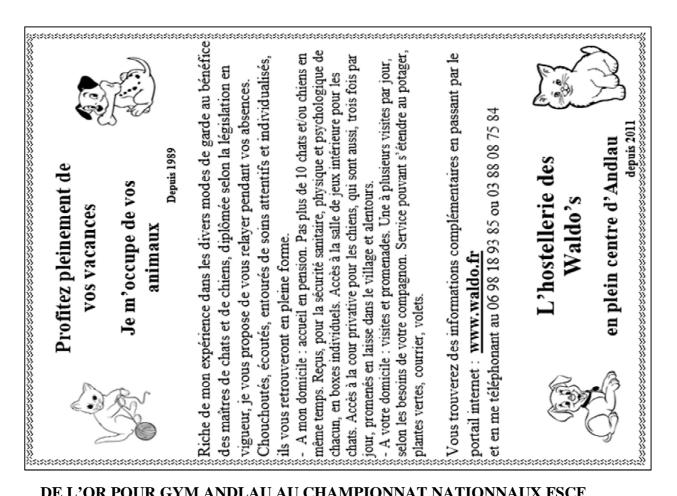
### Bibliothèque / Point Lecture d'Andlau

La bibliothèque est fermée durant les vacances d'été.

Cependant, une permanence est assurée les lundis 25 juillet et 22 août aux horaires habituels des lundis : 15h45 – 17h15. Réouverture : lundi 5 septembre 2016

### Abrapa

Le portage de repas à domicile de l'Abrapa s'est enrichi d'une offre de repas mixés. Une étude de besoins est en effet venue confirmer les observations récurrentes des porteurs : pour une part non négligeable de la population, l'accès à un tel repas représente un véritable gain de confort. Ces plats sont proposés en menu complet avec entrée, plat et dessert. Cette nouvelle offre complète une gamme déjà très large tant au niveau du type de repas que des formules : menus, plat du jour, repas du soir,... Renseignements au 03.88.47 01 63 antenne à Obernai.



### DE L'OR POUR GYM ANDLAU AU CHAMPIONNAT NATIONNAUX FSCF

Le club de gymnastique GYM ANDLAU s'est rendu les 24 et 25 juin aux Championnats Nationaux FSCF de gymnastique féminine F2-F3 à Flers en Normandie. compétition nationale répartie en 4 catégories F-F1-F2 et F3 L'équipe est montée sur la 1ère marche du podium en F2. L'aboutissement d'un travail de longue haleine tout au long de l'année, des pleurs, des rires mais une très grande satisfaction pour cette équipe dont la plupart des gymnastes sont au club depuis leur plus jeune âge. Elles s'entraînent 3 à 4 fois par semaine au Complexe Sportif du Piémont et reprendront les entrainements pour la nouvelle saison dès le mois d'aout où un stage sera organisé la semaine 34

Félicitations à toutes ces filles ainsi qu'à toute l'équipe encadrante.

### Clair de Nuit à ANDLAU - programme des concerts au Parc Richmond

- Vendredi 05/08/16: 19h30 Barzingault et 21h30 : Pause Kino
- Samedi 06/08/16: 19h Scène découverte; 20h15: Mony and the Hatmen et 22h Di Mauro swing invite Matskat
- Dimanche 07/08/16: 15h Duo Ostinato-Philippe Geiss (au Château du Spesbourg); 17h15 Les Belettes (Aux ateliers de la Seigneurie); 19h30 Derya et 20h30 Tcheky Karyo

### A Andlau le 04 septembre à 17h à l'Abbatiale St-Pierre et Paul



### FÊTE DE SAINTE RICHARDE 18 SEPTEMBRE 2016

A l'occasion de la fête de Sainte Richarde qui aura lieu dimanche 18 septembre à l'ancienne abbatiale d'Andlau, la paroisse et l'association des amis de la chapelle Saint André procéderont à l'installation des deux cloches fondues en juin 2015 dans les jardins de la maison de retraite Stoltz-Grimm par l'entreprise Voegelé, dans le cadre des journées des métiers d'art, initiés par la FREMAA. Ces cloches sont un souhait des époux Jeanne et Raymond Gresser, c'est grâce à leur legs conséquent, en destination des amis de Saint André que cette opération est aujourd'hui possible. Pour la circonstance un chapiteau sera dressé sur le parking du cimetière où l'on pourra prendre part à un repas qu'il est évidemment judicieux de réserver.

Cette grande manifestation avec la participation de la commune d'Andlau, de la paroisse, du Conseil de fabrique, de la chorale, bénéficiera de l'appui de l'école de musique d'Andlau et de l'Ehpad.

Toute bonne volonté est naturellement la bienvenue. Voici pour le moment un programme qui, s'il n'est pas définitif, contient les contours les plus importants.

10 h Grande messe à l'église Saints Pierre-et-Paul avec bénédiction des deux cloches.

11 h 15 : Apéritif sur le parking de Saint André, sous chapiteau avec animation musicale.

12 h 30 : Repas (entrée, plat principal, dessert, 15€) Sur réservation.

Le billet de réservation est à adresser à MAIRIE 67140 ANDLAU au plus tard le 4 septembre 2016. Les participants au repas auront par courrier leurs tickets, cela simplifiera les choses. Le nombre de places est limité, elles seront réservées dans l'ordre d'arrivée des coupons.

14 h 30 Vêpres en la chapelle où l'on pourra aussi découvrir les derniers travaux toujours en relation avec le legs des époux Gresser.

Après l'office les cloches trouveront leur place dans le clocher, en direct, avec l'équipe d'André Voegelé.

COUPON à REMPLIR et à ENVOYER avec le règlement avant le 4 septembre 2016, ultime délai. Attention les places sont limitées. Objet : repas Fête Ste-Richarde 18/09/16 15€/personne sur réservation.

NOM	Prénom(s)	
	nombre de places à réserver.	
Ci-joint un chèque à l'ordre des Amis de la Chapelle St-André d'Andlau :		
3	A envoyer en MAIRIE, Place de la Mair	
	,	

---

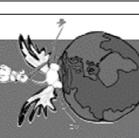
Le Maire, les Adjoints, les Conseillers Municipaux et le personnel de la Commune d'Andlau vous souhaitent de joyeuses fêtes estivales.

### **BONNES VACANCES A TOUS!**

A l'occasion du 35ème anniversaire de l'Union Internationale des Alsaciens

## 27 et 28 août 2016 ANDLAU

Capitale de la Gastronomie Alsacienne dans le Monde



### Programme

Samedi, 27 août

Ouverture Journée Grand Public 10h30: Interview des Exposants

11h30: Animation par l'Association des Vignerons d'Andlau de 11h30 à 15h00 : Voyage culinaire par les Étoiles d'Alsace et Chefs Alsaciens de l'Étranger

Arrivée d'André Muller, a gueter et animation en Duo avec

Barbara Hamm

Inauguration officielle des Journées « Portes Ouvertes UIA Grand Public » 12h15:

Étoiles d'Alsace et Chefs Alsa-Présentation des Binômes ciens de l'Etranger 13h :

15h30: Les Coquelicots, Folklore Animation culinaire 14h15:

17h15: Les Coquelicots, Folklore Armand Geber, chanteur 18h30: 7h45:

18h30: Les Coquelicots, Folklore Original Willerthaler

Bal populaire : Willerthaler Armand Geber, chanteur



Ouverture Journée Grand Public 10h30: Interview des Exposants

Visite de cave par les viticulteurs d'Andlan 114:

Apéritif-Concert Patrick Breitel « Albert de Munster » 114:

les Chefs Alsaciens de l'Étranger de 11h30 à 15h00 : Voyage culinaire par

Arrivée d'André Muller, a gueter et animation en Duo avec 12h:

Barbara Hamm

Présentation des Chefs Alsaciens de l'Étranger 12h15:

Patrick Breitel « Albert de Munster » Défilé commenté de costumes alsaciens par les Kochleffel + Danses 13h15: 14h :

15h15: Concours de la « Meilleure Tarte Nathalie B Jazz Manouche 14h30:

Kochleffel de Souffelweyersheim aux Pommes d'Andlau » 5h45:

Kochleffel de Souffelweyersheim 16h15: Nathalie B Jazz Manouche

17h30: Groupe « Les Assoiffés »



ETOILES D'ALS®CE

warw.alsacomondo.ceg des Alsaciens

Doit de participation :



LA PROTECTION

du Milieu Aquatique Andlau

### ANDLAU 67140 DIMANCHE



# **17 JUILLET 2016**

## INTERNATIONAL DE PÊCHE à l'Étang (Rte du Hohwald) JOURNEE DE LA TRUITE ET CONCOURS

Immersion de 400 Kg de Truites (Arc en ciel et Japonaise) – Nombre de places limitées à 150.

## PROGRAMME

10 H 30 Messe à l'Etang 11 H Apenut 10 H 30 Messe à l'Etang 11 H Apenut 10 H 30 Messe à l'Etang 11 H Apenut

Pommes de Terre – Dessert

15 H 40 à 16 H 10 16 H 45 à 17 H 15 14 H 45 à 15 H 05 Concours de Sociétés : Dames et Enfants: 1<sup>er</sup> groupe : 2<sup>cms</sup> groupe : 3<sup>cms</sup> groupe :

Distribution des Prix à 18 H 45 - Nombreux Prix

Parking assuré - Buvette

a Société décline toute responsabilité en cas d'accident.

Inscriptions: - au Tabac presse loto du "PIEMONT" à Andlau à partir du 01.07.2016 de 9 H à 12 H et de 15 H à 18 H 🕿 03 88 08 28 64

- ou chez STAUFFER Gilbert 🕿 03 88 08 28 83 ou à l'étang le jour même à partir de 8 H 00

 L'amorçage est strictement interdit, de même que l'emploi du moulinet et des Les places réservées et non retirées avant 13 H 45 seront revendues

cannes prémontées, ainsi que tout leurre artificiel.

Concours individuel Dames et Enfants Sociétés

03.00 € 12.00 €



Chérub ns crèches & garde à domicile

w.les-cherubins

pré-inscriptions sui

RÈCHES ET GARDERIES « GARDE À DOMICILE » GARDE PARTAGÉE » ANIMATIONS » AIDE AUX DEVOIRS

Les Chérubins

6 rue de la Gare

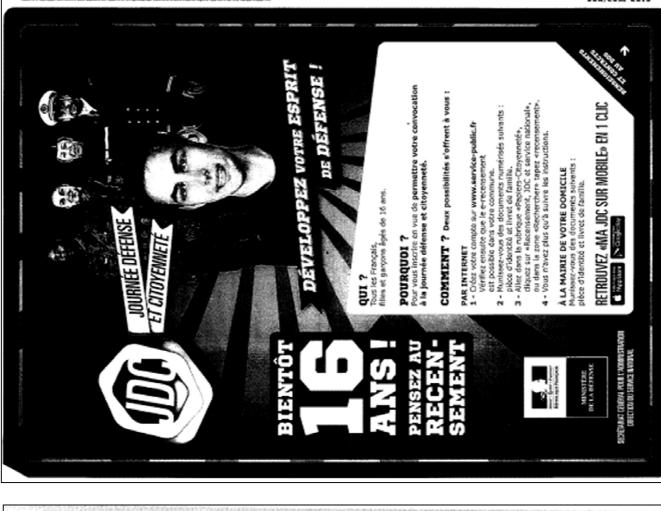
de Barr

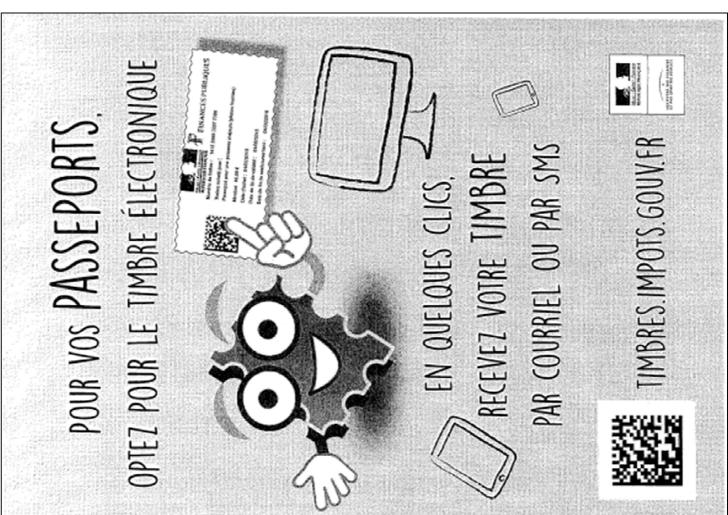
67140 BARR

icro-crèche

'E DE LA GARE

www.defense.gouv.fr/jdc





Bulletin d'information trimestriel de la FREDON Alsace

Année 2016 • n°2

# autour du «zéro pesticide» pour sensibiliser les habitants Impliquer tous les acteurs d'un territoire

agriculteurs, associations, entreprises...). L'implication de tous les acteurs à l'échelle d'un territoire permet de créer une dynamique locale autour des problématiques rencontrées. La communication mise en place à cette occasion permet de toucher de nombreux habitants et La démarche « zéro pesticide » ne concerne pas seulement les collectivités, mais tous les gestionnaires d'espace privés ou publics (paysagistes, touristes, en complement des actions communales. De nombreux partenariats restent encore a construire.

# Le rôle des vendeurs de produits phytosanitaires



Aujourd'hui, les particuliers consomment encore 5% des produits phytosanitaires vendus en France. Pour eviter la dissemination de ces molecules chimiques dans l'environnement, certains points de vente en Alsace se mobilisent. La charte d'engagement vos jardineries s'engagent pour jardiner au naturel » est un réseau de points de vente partenaires qui choisit d'accentuer la sensibilisation des particuliers au moment de l'acte d'achat sur

- · les dangers que représentent les pesticides et en particuller les mauvaises pratiques phytosanitaires,
- les techniques alternatives pour éviter l'usage des pesticides.

Ce partenariat original entre entreprises privées et collectivités a pour but:

- de protèger l'environnement et la sante publique,
- de diminuer la consommation de produits phytosanitaires au profit des produits natureis.
- de faire la promotion des solutions alternatives et faire évoluer les pratiques.
  - d'amellorer la fonction de conseil auprès des consommateurs
- de diminuer les coûts inhérents à l'usage de ces produits pour la société.

Des formations techniques sont proposées aux vendeurs des structures. Ils peuvent ainsi Les jardinerles signataires disposent d'affiches et de fiches-conseil à distribuer aux clients apporter un mellieur consell pour jardiner au naturel et accompagner au mieux le client vers cette vole. Ce dispositif est, non seulement une préparation aux contraintes réglementaires L'animation de ce réseau a été conflée à la FREDON Alsace en 2015, ceci dans le but de Imposées par la Loi Labbé, mais aussi un moven de sensibiliser les particuliers.

www.fredon-alsace.fr/zones-non-agricoles/Jardiner-au-naturel-les-enseignes-sengagent. Pour connaître les jardineries engagées sur votre secteur, vous pouvez consultez renforcer les liens entre les collectivités et les acteurs de leurs territoires.

gestionnaires Les grands d'espace

L'engagement des collectivités du territoire alsacien est mis en valeur grâce à la distinction « Commune nature », portée par la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine. Il est également possible d'impliquer les grands gestionnaires d'espaces dans ce type de projet, en feur proposant d'obtenir la distinction «Espace nature», Des Communautés de communes et le Port Autonome de Strasbourg sont déjà récompensées.



### Dans le buletin intercommunat, une page minimum est consacrée à l'environnement. Des articles pour les bulletins communaux soint proposées lucrées four communiquer autorises du public. La presse locale est associée aux manifestations. Des «potins-into» soint régulièrement organisée en déchière lu aboent fort a été miss jur le composéage. Des composéeurs à prix rédulte mit été distribuées aux habitaites. Des connectes à prix rédulte mit été distribuées aux habitaites. Des connectes au récomposéage soint. En oe qui concerne la sensibilisation des partiouiers, les actions déjà mises en place seront poursuivies, grâce au soutien des jardinentes et des associations locales. D'autres partenaires seront invités à s'impliquer dans cette démarche. Depuis deux ans, des programmes de sensibilisation semestriels à destination du grand public, sont mis en place. Les programmes sont Péchargeables sur le site internet de la Communauté de communes. Chaque année, une collecte de PPNU, Produtts Phytosanitaires Non Unissables) est organisée en déchèbere. Chaque particulier reçoit en échange une plante de saison et un bon d'achard de 5 euros dans les jardineries partenaires. 150 bidons ont été récolités en 2015 et 230 en 2016. Une opération de broyage était également. au succès des deux premières formations à destination des élus et agents communaux, une journée technique sur la géstion des Quelles actions de développement durable sont mises en place par la Communauté de communes ? Comment la Communauté de commune communique-t-elle envers les habitants? La mutualisation des services bechniques par secteur géographique est en cours de réflexion. Pres en «zêro pesticide» a eu lleu en fevrier 2016. nême possibles, pour les personnes qui le souhaitent. Avez-vous d'autres projets pour 2016/2017? nisée de jour-la.

La sensibilisation des collégiens et les lycéens

Les établissements scolaires acqueillent un public considére comme sensible aux pesticides par la iol. Ils sont donc d'autant plus

concernés par la démarche «zéro pestibide». Les agents rencontrent généralement les mêmes problèmes que les employés communaux. Des partenariais volent progressivement le jour sur certains secleurs. Outre l'aspect technique, la sensibilisation des élèves est très bénéfique.

# Un réseau associatif pour l'éducation à l'environnement

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

Sensibilisation des collégiens bas-rhinois

Créée par une volonté commune des associations et des pouvoirs publics en 1977, l'Association depuis 40 ans un reseau de 50 associations qui agissent ensemble pour l'éducation de citoyens régionale pour linitiation à la nature et à l'environnement en Alsace (Ariena) coordonne et anime conscients et responsables, capables d'agir en faveur de leur environnement.

De nombreuses communes ont de)3 appuyé leur démarche «zéro pesticide» par diverses notamment), des sorties «nature en ville», des atellers de formation «Jardinage au naturel» (grand public, adherents des jardins familiaux, etc.), des conferences-débats, des projets d'interprétation actions menées en partenariat avec le réseau Arlena sur leur territoire: un accompagnemen de la commune dans sa démarche de développement durable (méthodologie «DOmarche» (panneaux, livrets, etc.) ou encore des programmes pédagogiques pour les écoles...

pesticide» qui propose aux élèves des collèges de découvrir les prin-cipaux impacts des perficides et de réfléchir aux solutions paur s'en

passer dans notre quotidien.

dagogique intitulé «Objectif: zéro

Le Vaisseau a créé un ateller

Le réseau Ariena coordonne et anime également depuis 2007 un programme lithérant « clé en main» sur la nappe phréatique, avec le soutien de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine et de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse. Autour d'une exposition mise gracieusement à disposition des collectivités par la Région Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine, le réseau Ariena anime des visites guidées interactives, pour

des groupes de 10 à 15 personnes (elus et agents de collectivités locales, entreprises, agriculteurs, associations, etudiants,

helene leroy@arlena.org 03 88 58 38 44 • www.arlena.org Contact: Helène LEROY

www.leraisseau.com/fr/enseignants/ateliers/

No. of Lot

Plus d'infos sur l'atelier.

Retrouvez toutes les actualités de la FREDON Alsace ainsi que tous les numéros du Bulletin Comm'une Envie de Vert sur notre site internet: www.fredon-alsace.fr

Pourquoi s'intéresser aux autres gestionnaires sur votre secteur?

La plupart des communes ont engagé une réflexion sur la réduction de l'utilisation des produits Les autres sont freinées par le coût d'une étude, par la réorganisation du travail des agents, ou par les éventuelles plaintes des habitants (en particulier, la zone sensible du cimetière).

Si non, quels sont les freins invoqués par les communes?

Retour d'expérience :

phytosanitaires. Certaines ont officialisés leur démarche en participant à la distinction « Commune nature ».

Les communes de votre secteur sont-elles engagées dans une démarche « zéro pesticide»?

ou à la valorisation des déchets. Sur la Communauté de communes, trois jardinéries sont signataires de la charte d'engagement ottèe ci-dessus et trois autres s'y engagement prochaînement. Plusieurs associations (apliculteurs, croqueurs de pommes, Maison de la nature...) participent à de nombreuses Les différents acteurs sont des relais qui permettent de diffuser l'information. Ces partenaires contribuent à sensibiliser les habitants sur l'acceptation de la flore spontanée, la protection de la ressource en eau animations. Un réseau de lardiniers bénévoles a été créé sur le territoire de la Communauté de

> unes du Days de Ribeauvill Olivier MOREUIL

Nuivibles) set un syndices professionnel agricole. Historycoment ordés sur le biorre de la gastion des médides et reveneurs en production agricola, els e déringués degars juis el 10 est son organise dera le demaire phisamitaire, au service des reflectives de commèrce phisamitaire. Région ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE

AGENCE DE L'EAU

La FREDON Alsace (Pidération Régionale de Défense contre les Organisms

FREDON ALSACE 12 rue Gallleni 

Retrouvez nous sur notre site web: www.fredon-alsace.fr

de l'Agence de l'eau Phin-Meuse et de la Région Alsace Champagne-Ardenne Lorraine Document réalisé avec le soutien

20